

# Rapport annuel 2014 sur les activités pétrolières et gazières des TNO





# Rapport annuel 2014 sur les activités pétrolières et gazières des Territoires du Nord-Ouest

<b>Message du ministre.....</b>	<b>1</b>
<b>APERCU .....</b>	<b>2</b>
<b>TRANSFERT DES RESPONSABILITÉS .....</b>	<b>3</b>
<b>L'ANNÉE 2014 EN BREF .....</b>	<b>3</b>
<b>RESSOURCES PÉTROLIÈRES ET GAZIÈRES .....</b>	<b>5</b>
Tableau 1 : Volumes des ressources classiques découvertes aux TNO .....	6
<b>GESTION DES ACTIVITÉS PÉTROLIÈRES ET GAZIÈRES .....</b>	<b>6</b>
ATTRIBUTION DES DROITS .....	6
CYCLE D'APPEL D'OFFRES 2014 .....	8
Figure 1: Partie centrale de la vallée du Mackenzie .....	9
Figure 2: Delta du Mackenzie et îles de l'Arctique .....	10
Tableau 2 : Aliénation des terres au 31 décembre 2014 .....	11
Tableau 3 : Permis d'exploration aux TNO .....	12
Tableau 4 : Revenus issus de l'administration des titres .....	13
<b>ACTIVITÉS D'EXPLORATION AUX TERRITOIRES DU NORD-OUEST .....</b>	<b>14</b>
<b>PRODUCTION .....</b>	<b>14</b>
Tableau 5 : Volumes de production des TNO de 2011 à 2014 .....	15



## Message du ministre

C'est avec plaisir que je présente ce rapport sur les activités pétrolières et gazières des Territoires du Nord-Ouest pour l'année s'achevant au 31 décembre 2014.

La mise en valeur des ressources a connu beaucoup de changements aux Territoires du Nord-Ouest (TNO) pendant l'année 2014. Le changement le plus notable a été le transfert de la responsabilité administrative des ressources pétrolières du territoire au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest le 1<sup>er</sup> avril 2014. Ces intérêts sont maintenant gérés par le ministère de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement (MITI). La transition s'est faite dans les meilleures conditions possibles pour toutes les parties intéressées, à la fois pour les nouveaux venus dans le processus et pour les parties connaissant déjà le secteur pétrolier et gazier des TNO. Le processus d'attribution des droits actuellement en cours est le premier de la sorte géré par le GTNO.

Les fluctuations du marché mondial ont entraîné un ralentissement considérable des activités d'exploration aux TNO. C'est maintenant l'occasion de nous atteler à assurer l'avenir de la mise en valeur de nos ressources. Dans cette optique, nous élaborons une nouvelle stratégie pétrolière et gazière pour examiner la situation actuelle du secteur et déterminer des projets et des initiatives qui attireront de nouveaux investissements et assureront une économie solide et diversifiée aux TNO.

David Ramsay  
Ministre de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement  
Mai 2015

## RÉSUMÉ DU PROGRAMME PÉTROLIER ET GAZIER DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

### APERÇU

En 2014, le secteur pétrolier et gazier des TNO a subi une transformation de taille. Le 1<sup>er</sup> avril, à la fin du processus de transfert des responsabilités, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) a fait un grand pas en avant en prenant davantage de contrôle sur l'avenir de la mise en valeur de ses ressources.

Le transfert des responsabilités a apporté d'importants changements aux domaines de responsabilité des TNO, mais peu de changement en matière d'administration et de gestion de nos ressources pétrolières. Le GTNO a maintenu un grand nombre des pratiques utilisées de longue date par Affaires autochtones et Développement du Nord Canada qui ont permis de créer les bases solides du système de réglementation des activités pétrolières et gazières aux TNO.

Si la gestion des ressources pétrolières dans les régions continentales des TNO (à l'exception des zones fédérales) a été transférée au GTNO, la responsabilité de l'administration des ressources extracôtières reste entre les mains du gouvernement du Canada.

Le gouvernement des  
Territoires du Nord-Ouest a  
pris la responsabilité des  
activités pétrolières et  
gazières le 1<sup>er</sup> avril 2014.

La baisse du prix du pétrole a également touché le marché mondial. Les impératifs économiques ont largement dicté les décisions de nombreux titulaires de titres dans la mise en œuvre de leurs projets.

Les projets pétroliers et gaziers des TNO restent focalisés sur la partie centrale de la vallée du Mackenzie. L'intérêt demeure relativement élevé pour les possibilités éventuellement offertes par les régions du Sud des TNO,

mais de nombreux projets à court terme ont été repoussés au vu de la chute des prix du pétrole. De nombreux projets aux TNO ont été retardés en raison des prix bas soutenus du gaz naturel en Amérique du Nord.

Le processus d'attribution des droits, c'est-à-dire la méthode d'attribution des permis d'exploration, continuera de façon similaire à ce qui se faisait auparavant; en 2014, les TNO ont lancé le tout premier processus de cycle d'appel, en terminant un processus de demande de désignations en novembre 2014 et en se préparant à gérer le tout premier processus d'appel d'offres organisé par le GTNO.

Le GTNO, qui s'est également vu attribué la responsabilité du Fonds des TNO pour l'étude de l'environnement (FEE), a commencé à mettre celui-ci en place. Crée à l'origine par le gouvernement fédéral dans les années 1980, le FEE est un

programme de recherche axé sur les études sociales et environnementales portant sur l'exploration et l'exploitation pétrolières et gazières sur les terres domaniales du Canada. La *Loi sur les hydrocarbures*, qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2014, régit l'établissement d'un fonds équivalent aux TNO.

## TRANSFERT DES RESPONSABILITÉS

Le 1<sup>er</sup> avril 2014, le gouvernement du Canada a terminé le transfert des responsabilités des terres publiques et des droits à l'égard des eaux et des ressources des TNO.

La responsabilité de la gestion des ressources pétrolières a été transmise au ministère de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement (MITI). La Division des ressources pétrolières a été établie à Inuvik pour s'acquitter de ces responsabilités et elle est composée de neuf personnes.

Le transfert des responsabilités a également donné lieu à la création d'un organisme de réglementation des activités pétrolières et gazières pour la majeure partie des TNO. Le ministre de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement fait office d'organisme de réglementation pour les régions continentales des TNO, à l'exclusion de la région désignée des Inuvialuits et de certaines régions fédérales où la réglementation relève de l'Office national de l'énergie (ONÉ). Le Bureau de l'organisme de réglementation des opérations pétrolières et gazières (BOROPG) a été mis sur pied pour aider le ministre à s'acquitter de ses responsabilités; il est composé de huit personnes.

## L'ANNÉE 2014 EN BREF

### **Gestion des droits**

Deux demandes de désignations concernant la partie centrale de la vallée du Mackenzie, ainsi que le delta du Mackenzie et les îles de l'Arctique se sont terminées le 21 novembre 2014. Deux parcelles de terrain ont été désignées dans la partie centrale de la vallée du Mackenzie, et les préparations ont commencé pour lancer un appel d'offres dans cette région. Aucune parcelle n'a été désignée dans la région du delta du Mackenzie et des îles de l'Arctique.

### **Opérations**

Aucun nouveau puits n'a été foré aux TNO entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 décembre 2014.

Aucune activité de prospection géosismique n'a été entreprise aux TNO entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 décembre 2014.

Production de pétrole :  
51 941 barils

Production de gaz naturel :  
936 634 pieds cubes

(BOROPG, entre le 1<sup>er</sup> avril et  
le 31 décembre 2014)

## ***Production***

D'après le rapport « *Statistiques sur la production des Territoires du Nord-Ouest* » réalisé par le BOROPG, la production pétrolière totale entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 décembre 2014 atteignait 51 941 barils. La production totale de gaz naturel aux TNO atteignait 936 634 pieds cubes sur la même période. Ces chiffres n'englobent pas la production des réserves prouvées

de la région de Norman Wells qui restent la responsabilité du gouvernement fédéral.

## ***Retombées économiques***

En 2014, le GTNO a revu les lignes directrices existantes des plans de retombées économiques afin de les adapter aux besoins particuliers du territoire, et il a publié les *Lignes directrices des plans de retombées économiques pour les terres pétrolifères des Territoires du Nord-Ouest*. Ce document d'orientation offre aux éventuelles parties intéressées tous les renseignements nécessaires pour mettre au point un plan de retombées économiques pour leurs activités d'exploration. Tous les plans de retombées économiques doivent être approuvés par le ministre de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement et mis en place avant toute délivrance d'une autorisation d'activités.

Deux plans de retombées économiques ont été approuvés par le GTNO en 2014.

## ***Fonds pour l'étude de l'environnement (FEE) des Territoires du Nord-Ouest***

Dans le cadre du transfert des responsabilités des activités pétrolières et gazières, la *Loi sur les hydrocarbures* exige que les TNO créent leur propre Fonds pour l'étude de l'environnement (FEE). Le Fonds est alimenté par les droits versés par les sociétés pétrolières et gazières actives aux TNO; il a pour objet de financer les études sur les répercussions environnementales des activités pétrolières et gazières aux TNO.

En 2014, la majeure partie des efforts portait sur la conception initiale et la mise sur pied du fonds, développé en s'appuyant sur le cadre du FEE fédéral existant qui est administré par Ressources naturelles Canada.

## RESSOURCES PÉTROLIÈRES ET GAZIÈRES

Une évaluation des ressources réalisée en novembre 2014 par l'Office national de l'énergie estimait que les ressources en gaz naturel des TNO étaient 40 pour cent supérieures aux estimations précédentes, tandis que celles de pétrole étaient 11 pour cent inférieures et celles de liquides de gaz naturel 25 pour cent inférieures.

Longtemps considérée comme l'une des dernières régions dans le monde où les ressources pétrolières potentielles ne sont pas encore exploitées, la région circumpolaire de l'Arctique pourrait abriter jusqu'à 37 pour cent des dernières réserves pétrolières et gazières de la planète d'après le United States Geological Survey. Aux TNO, le secteur a bénéficié d'un intérêt croissant pour les réserves de pétrole potentielles; en effet, des thèmes pétroliers peu conventionnels aux TNO ont révélé un potentiel considérable d'exploitation du pétrole de réservoirs étanches de haute qualité et du gaz associé.

En novembre 2014, l'ONÉ a publié son Évaluation des ressources pétrolières classiques découvertes aux Territoires du Nord-Ouest et dans la mer de Beaufort, qui compilait les données des ressources pétrolières découvertes dans la partie continentale des TNO, sur les îles de l'Arctique et dans la mer de Beaufort dans un rapport unique, le premier de la sorte produit par l'ONÉ.

L'ONÉ a notamment conclu que les estimations de gaz naturel étaient 40 pour cent supérieures à celles précédemment réalisées, mais que celles de pétrole et de liquides de gaz naturel avaient baissé respectivement de 11 et de 25 pour cent. Cette évaluation examinait uniquement les ressources classiques, étant donné que les ressources potentielles non conventionnelles (c.-à-d., schiste, grès peu perméable, et carbonates) sont seulement étudiées depuis peu aux TNO.

**Tableau 1 : Volumes des ressources classiques découvertes aux TNO**

TYPE	Partie continentale des TNO	Îles de l'Arctique	TOTAL
Gaz naturel en milliards de m <sup>3</sup> (mille milliards de pieds cubes)	213,8 (7,6)	75,2 (2,6)	289,0 (10,2)
Liquides de gaz naturel en millions de m <sup>3</sup> (millions de barils)	8,3 (52,1)	0,0 (0,0)	8,3 (52,1)
Pétrole en millions de m <sup>3</sup> (millions de barils)	84,1 (529,4)	4,9 (31,0)	89,0 (560,4)

*Évaluation des ressources pétrolières classiques découvertes aux Territoires du Nord-Ouest et dans la mer de Beaufort, Office national de l'énergie, novembre 2014*

En plus de la dernière évaluation par l'ONÉ des éventuelles ressources classiques découvertes et commercialisables aux TNO, la Commission géologique des Territoires du Nord-Ouest a également commencé sa propre évaluation du potentiel des ressources du territoire en collaboration avec l'ONÉ. Cette étude est la première de son genre depuis longtemps, et elle donnera au GTNO un meilleur aperçu de ses ressources d'ici 2016.

## **GESTION DES ACTIVITÉS PÉTROLIÈRES ET GAZIÈRES**

### **ATTRIBUTION DES DROITS**

En règle générale, le processus d'attribution des droits peut prendre jusqu'à un an. La préparation et l'organisation sont les deux aspects les plus substantiels du processus en raison des pratiques les plus courantes et des délais imposés par la législation.

Voici les délais habituellement en vigueur :

• Consultations et mobilisation	Entre 1 et 8 semaines
• Demande de désignations	6 semaines
• Appel d'offres	120 jours minimum
• Annonce des résultats	Entre 1 journée et 5 semaines
• Délivrance	Entre 1 journée et jusqu'à 5 mois
TOTAL:	Entre 7 mois et demi et 1 an

Bien que les délais de certaines étapes peuvent fluctuer, d'autres sont plus déterminants à la réussite globale du processus d'attribution des permis. La phase de consultations et de mobilisation communautaire est exigée par les ententes sur les revendications territoriales au sein des TNO. Certaines ententes établissent des procédures particulières à suivre pour consulter les groupes de revendication territoriale. Si la législation n'exige pas que les séances de consultation et les annonces se fassent en personne, il était auparavant d'usage de rencontrer pendant les phases de consultation les groupes autochtones de revendication territoriale dans les régions pouvant faire l'objet d'un appel d'offres et les sociétés foncières de district des collectivités touchées.

Une fois les séances de consultation terminées, le processus se poursuit en vertu de la *Loi sur les hydrocarbures* (articles 13 à 15), en commençant par une demande de désignations.

La demande de désignations dure environ six semaines. Cette étape clé du processus s'appuie sur le travail préparatoire de l'ensemble du cycle d'appel, notamment :

- préparation de scénarios;
- coordination du soutien logistique (communications, géomatique, services de TI, etc.);
- examen et publication de tous les documents du cycle d'appel;
- rédaction des communiqués liés au cycle d'appel (bulletins, contenu du site Web, communiqués de presse et documents d'information).

À la fin de la période de demande de désignations, et si des demandes de désignations ont bien été reçues, la phase d'appel d'offres invite les entreprises à faire des offres sur des parcelles de terrain précises; les offres sont évaluées en prenant en compte uniquement la valeur monétaire des engagements professionnels pendant la première période du permis d'exploration délivré (actuellement cinq ans). La législation établit également la durée des étapes du cycle d'appel; le processus d'appel d'offres doit durer au moins 120 jours.

Une fois que la phase de l'appel d'offres est terminée et que les soumissionnaires retenus sont connus (dans l'éventualité où des offres auraient été soumises), la phase de délivrance des permis d'exploration commence. Cette étape a deux composantes, à savoir l'annonce des résultats et la délivrance des permis. Une fois que les soumissionnaires retenus ont été informés et que les résultats de l'appel d'offres ont été publiés en ligne, les soumissionnaires retenus ont 15 jours ouvrables pour présenter leur dépôt de garantie d'exécution et acquitter les frais de délivrance du permis. L'offre est disqualifiée et le dépôt perdu si le dépôt de garantie d'exécution et les frais de délivrance du permis ne sont pas reçus dans les délais requis.

## **CYCLE D'APPEL D'OFFRES 2014**

En 2014, le GTNO a administré son premier processus d'attribution des droits d'exploration pétrolière et gazière. Le GTNO a l'intention de gérer le processus d'attribution des droits chaque année en respectant étroitement la structure et le processus établis par le gouvernement fédéral au cours des années précédentes.

## Partie centrale de la vallée du Mackenzie

La période de demande de désignations a pris fin le 21 novembre 2014 et deux parcelles ont été désignées.

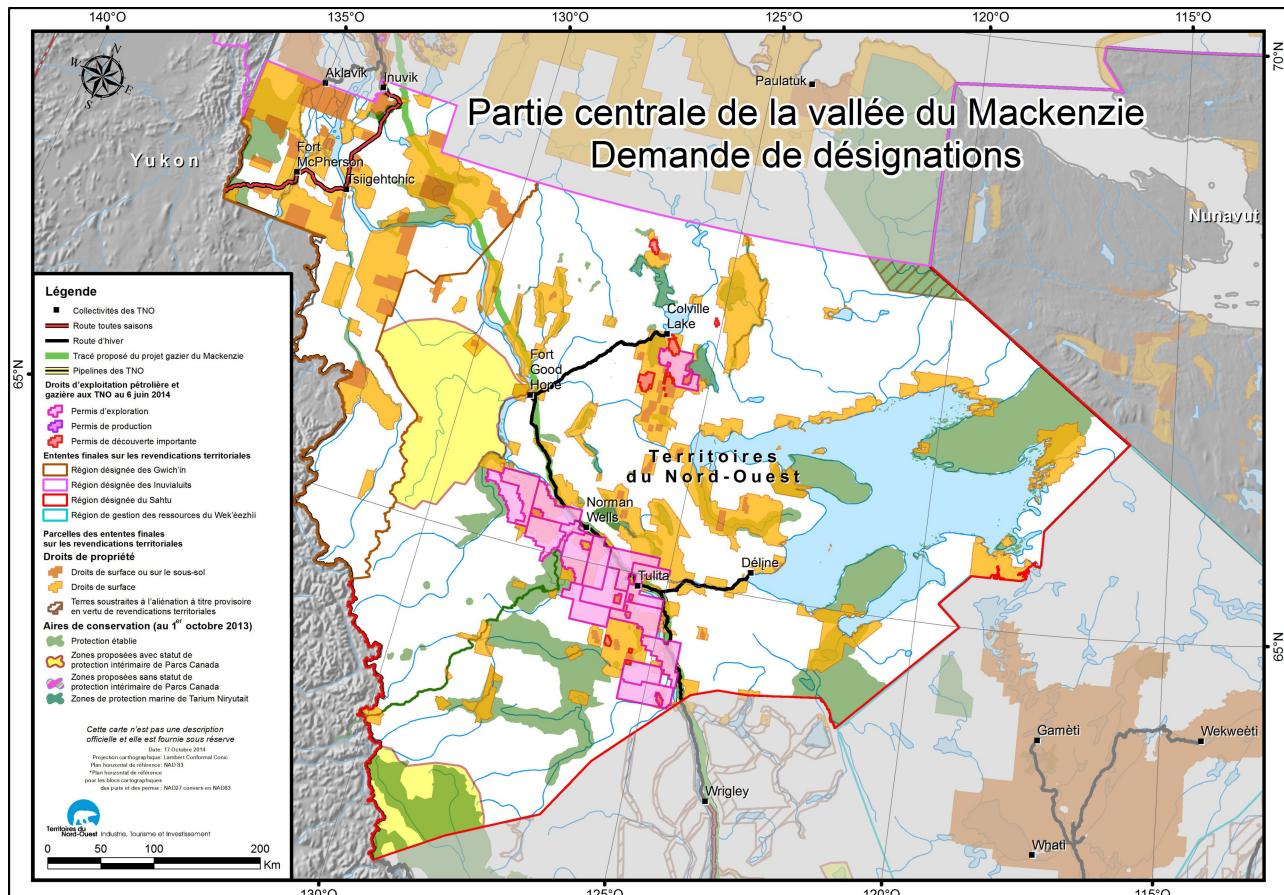


Figure 1: Partie centrale de la vallée du Mackenzie

## Delta du Mackenzie et îles de l'Arctique

La période de demande de désignations a pris fin le 21 novembre 2014 et aucune désignation n'a été reçue.

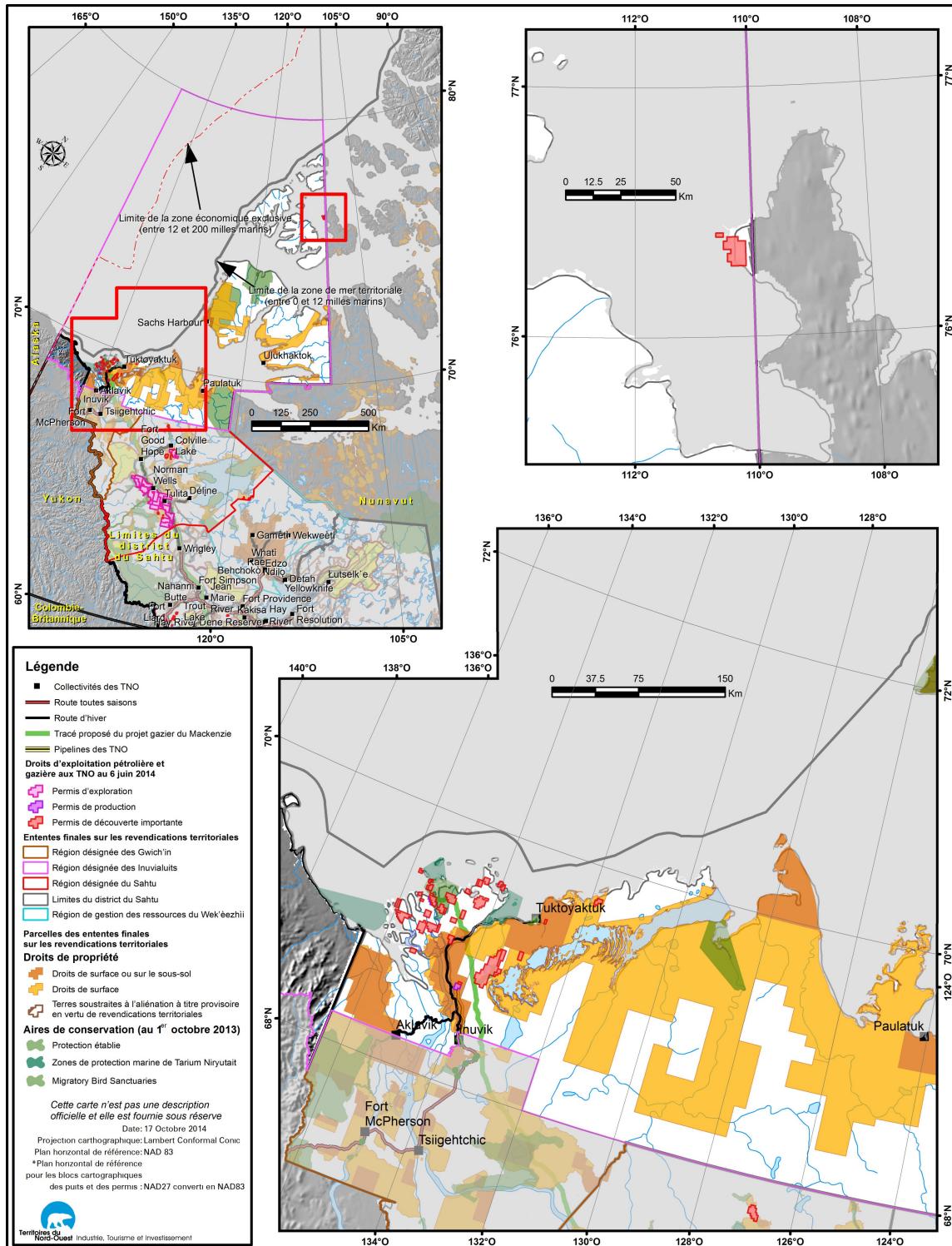


Figure 2: Delta du Mackenzie et îles de l'Arctique

**Tableau 2 : Aliénation des terres au 31 décembre 2014**

Région	Permis d'exploration	Permis de découverte importante	Permis de production	Baux de terres pétrolières
Delta du Mackenzie et îles de l'Arctique	0	38	2	0
Partie centrale de la vallée du Mackenzie	15	11	0	0
Sud des Territoires du Nord-Ouest	0	31	21	8

Région (en hectares)	Permis d'exploration	Permis de découverte importante	Permis de production	Baux de terres pétrolières
Îles de l'Arctique	0	10 219	0	0
Delta du Mackenzie	0	116 031	3 423	0
Partie centrale de la vallée du Mackenzie	1 280 375	52 725	0	0
Sud des Territoires du Nord-Ouest	0	65 729	32 842	21 107
<b>TOTAL</b>	<b>1 280 375</b>	<b>244 704</b>	<b>36 265</b>	<b>21 107</b>

Ces baux et permis ont été délivrés sous d'anciens régimes législatifs en vertu des articles 99 et 101 de la Loi sur les hydrocarbures.

### Délivrance et cessation

Aucun titre n'a été délivré ou cédé entre le 1<sup>er</sup> avril 2014 et le 31 décembre 2014.

### Permis d'exploration

Le gouvernement du Canada a transféré quinze permis d'exploration au GTNO le 1<sup>er</sup> avril 2014. Ces permis sont maintenant gérés par la Division des ressources pétrolières du MITI.

### Baux de terres pétrolières et gazifères

Le gouvernement du Canada a transféré huit baux de terres pétrolières au GTNO le 1<sup>er</sup> avril 2014. Ces baux ont à l'origine été délivrés en 1971 pour une durée de 21 ans en vertu du *Règlement sur les terres pétrolières et gazifères du Canada*. Ils ont été renouvelés pour 21 années supplémentaires en 1992, et de nouveau en 2013.

Les permis suivants ont été transférés au GTNO le 1<sup>er</sup> avril 2014:

- 15 permis d'exploration
- 81 permis de découverte importante
- 23 permis de production
- 8 baux de terres pétrolières

La Division des ressources pétrolières conserve un registre public de tous les titres et instruments relatifs au pétrole portant sur des titres enregistrés en vertu de la partie 8 de la *Loi sur les hydrocarbures*. Le registre est le document officiel qui répertorie les titulaires de titres et consigne tous les transferts ou les changements de propriété. On peut consulter un rapport d'activité mensuel au <http://www.iti.gov.nt.ca/infopage/oil-and-gas-monthly-registry-activities>.

**Tableau 3 : Permis d'exploration aux TNO**

Permis	Surface (en hectares)	Représentant <sup>1</sup>	Date de délivrance	Fin de la période 1 <sup>2</sup>	Date d'expiration	Engagement pécuniaire <sup>3</sup>
EL455	80 240	MGM Energy Corporation	05/01/2011	04/01/2014	04/01/2020	1 699 990
EL466B	82 100	MGM Energy Corporation	15/01/2011	09/05/2012	09/07/2016	5 487 626
EL467	87 948	Shell Canada Limited	20/12/2011	19/12/2016	19/12/2020	18 296 208
EL468	87 117	Shell Canada Limited	20/12/2011	19/12/2016	19/12/2020	18 098 660
EL469	26 533	Shell Canada Limited	20/12/2011	19/12/2016	19/12/2020	7 049 269
EL470	87 495	ConocoPhillips Canada Resources Limited	20/12/2011	19/12/2016	19/12/2020	66 712 035
EL471	88 848	Imperial Oil Resources Ventures Limited	20/12/2011	19/12/2016	19/12/2020	21 500 003
EL472	90 632	Imperial Oil Resources Ventures Limited	20/12/2011	19/12/2016	19/12/2020	21 500 003
EL473	82 643	MGM Energy Corporation	20/12/2011	19/12/2016	19/12/2020	1 512 122
EL474	86 602	MGM Energy Corporation	20/12/2011	19/12/2016	19/12/2020	1 502 503
EL475	85 288	MGM Energy Corporation	20/12/2011	19/12/2016	19/12/2020	2 021 213
EL486	69 649	Shell Canada Limited	18/12/2012	17/12/2017	17/12/2021	76 864 864
EL487	84 504	Shell Canada Limited	18/12/2012	17/12/2017	17/12/2021	15 276 444
EL494A	87 748	Husky Oil Operations Limited	29/08/2013	29/08/2016	28/08/2020	188 000 000
EL494B	87 034	Husky Oil Operations Limited	29/08/2013	29/08/2016	28/08/2020	188 000 000
EL495	65 994	International Frontier Resources	16/3/2014	15/03/2019	15/03/2023	1 200 000
<b>TOTAL:</b>	<b>1 280 375</b>					

<sup>1</sup> Représentant au 31 décembre 2014

<sup>2</sup> Cette date est fixée dans les modalités du permis original

<sup>3</sup> Tous les montants sont arrondis au dollar près

## ***Revenus issus de l'administration des titres***

À la fin du processus d'attribution des droits, les soumissionnaires retenus pour les permis d'exploration sont tenus de déposer 25 pour cent de l'engagement pécuniaire avant la délivrance du titre. Ce montant, ou dépôt de garantie d'exécution, est remboursable au titre de dépenses engagées pendant la première période de la période de validité du permis. Les dépenses admissibles sont remboursées au détenteur du titre et calculées proportionnellement, soit 25 pour cent du montant total des dépenses engagées. Tout solde du dépôt de garantie d'exécution restant à la fin de la première période sera perdu.

Au 31 décembre 2014, le GTNO détenait plus de 138 millions de dollars en dépôts de garantie d'exécution sur les permis

Attendu qu'un titulaire de titre satisfait à toutes les modalités et conditions établies dans le permis d'exploration et est en mesure de prolonger le permis pendant quatre années supplémentaires, il est tenu de payer un loyer. Tout comme le dépôt de garantie d'exécution de la première période, le loyer est remboursable étant donné que les dépenses sont engagées à parts égales.

Les garanties financières détenues pour les activités de la première période au 31 décembre 2014 atteignaient 138 797 113,04 \$.

**Tableau 4 : Revenus issus de l'administration des titres**

	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
Loyers non remboursables (baux)	53 195	53 195	53 195	52 202
Droits	35 487	43 497	8 832	106
Confiscations	25 784 658	1 631 597	50 000	0

### ***Droits***

Il n'y a eu aucune confiscation entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 décembre 2014.

### ***Retombées économiques***

Un plan de retombées économiques consiste en un plan d'embauche de Canadiens qui offre également aux entreprises canadiennes la possibilité de fournir des biens et des services à l'industrie pétrolière et gazière. Aux TNO, les plans de retombées économiques prévoient des possibilités de formation et d'emploi pour les résidents et offrent de nouvelles perspectives aux entreprises du Nord en s'assurant que les retombées économiques des activités menées aux TNO restent dans le territoire.

L'article 17 de la *Loi sur les opérations pétrolières* décrit toutes les exigences d'un plan de retombées économiques et précise qu'aucun plan de mise en valeur proposé ne sera autorisé tant que le ministre n'aura pas approuvé le plan de retombées économiques. L'article 20 de la Loi mentionne également la nécessité d'un plan de retombées économiques, ainsi que l'approbation du ministre.

## ACTIVITÉS D'EXPLORATION AUX TERRITOIRES DU NORD-OUEST

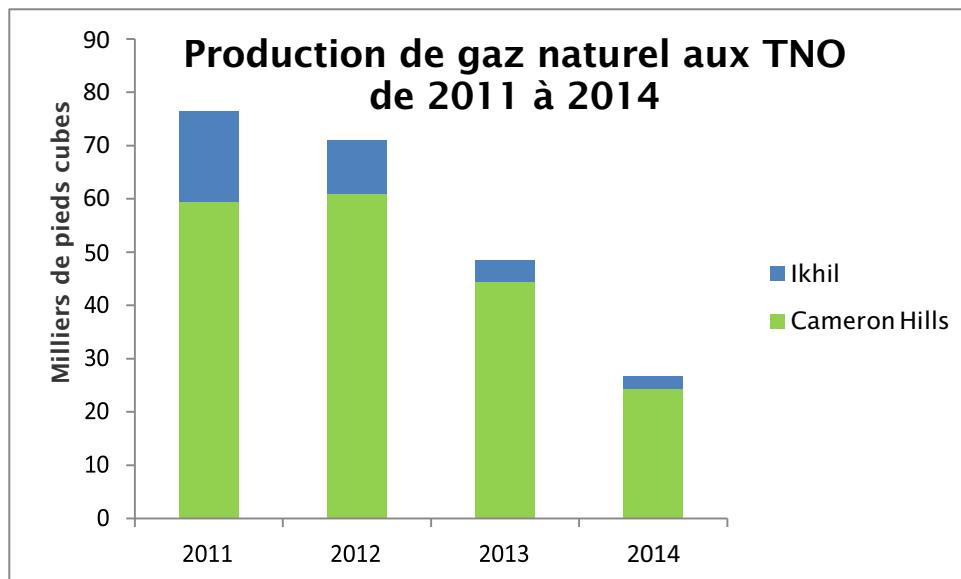
Il n'y a eu aucun forage d'exploration ni d'exploitation aux TNO pendant la période examinée. De plus, aucun programme de prospection sismique n'a été mené aux TNO pendant cette même période.

### PRODUCTION

La responsabilité de deux des trois champs produisant actuellement du pétrole ou du gaz aux TNO a été transférée au GTNO en vertu de l'entente sur le transfert des responsabilités. Les réserves prouvées de la région de Norman Wells restent sous l'administration et la gestion du gouvernement du Canada.

Le champ de Cameron Hills et le champ gazier d'Ikhil, qui sont pourtant tous deux situés dans des régions continentales des TNO, sont régis par les règlements de deux organismes distincts, à savoir le BOROPG pour Cameron Hills et l'ONÉ pour Ikhil.

Les renseignements sur la production contenus dans ce rapport couvrent la période allant du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2014.

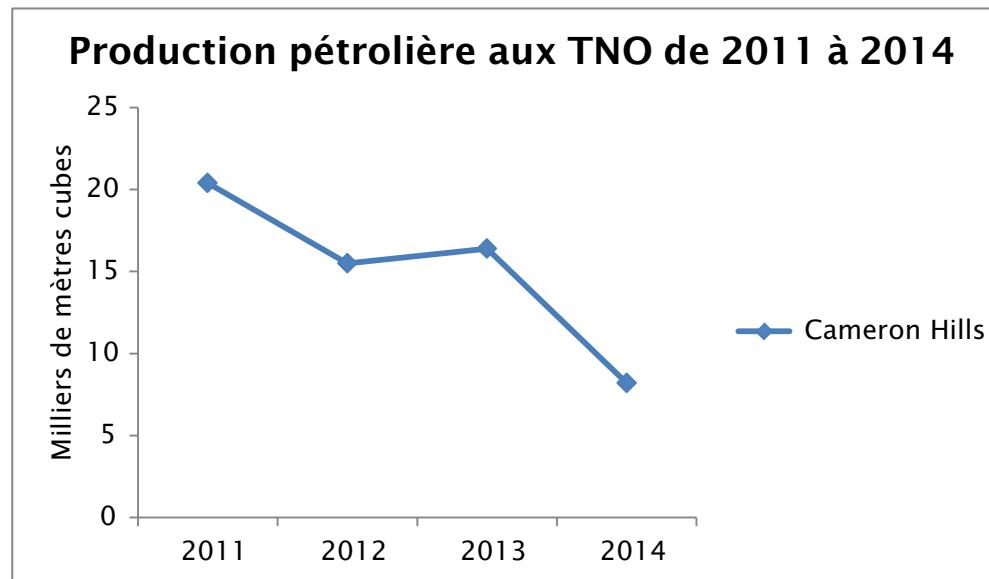


<sup>1</sup>Données de 2014 fournies avec l'autorisation du BOROPG

<sup>2</sup>Données de 2011 à 2013 fournies avec l'autorisation d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC)

## Ikhil

La production du puits J-35 d'Ikhil a baissé en 2014 malgré les efforts de maintien de la pression de formation. Le gaz produit par ce champ sert de système auxiliaire de production d'énergie à Inuvik.



<sup>1</sup>Données de 2014 fournies avec l'autorisation du BOROPG

<sup>2</sup>Données de 2011 à 2013 fournies avec l'autorisation d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada

## Cameron Hills

La production au site de Cameron Hills a continué de baisser en 2014 en raison de puits non exploités et d'une baisse naturelle des volumes de production des puits existants.

**Tableau 5 : Volumes de production des TNO de 2011 à 2014**

	2011	2012	2013	2014 <sup>1</sup>
<b>Pétrole (en milliers de mètres cubes)</b>				
Cameron Hills <sup>2</sup>	20,4	15,5	16,4	8,2
<b>Production gazière (en millions de mètres cubes)</b>				
Ikhil <sup>3</sup>	17	10	4	2,3
Cameron Hills	59,4	60,9	44,5	24,3

<sup>1</sup>Données recueillies entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 décembre 2014

<sup>2</sup>Données de 2014 fournies par le Bureau de l'organisme de réglementation des opérations pétrolières et gazières dans son rapport, Statistiques sur la production des Territoires du Nord-Ouest. Les données sur les années précédentes proviennent du Rapport Annuel 2013 « Pétrole et Gaz du Nord » d'AADNC

<sup>3</sup>Statistiques de production des régions pionnières de l'ONÉ

## **RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

### **DIVISION DES RESSOURCES PÉTROLIÈRES**

Veuillez consulter notre site Web au [www.nwtpetroleum.com](http://www.nwtpetroleum.com).

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec la personne appropriée ci-dessous, par téléphone ou par courrier :

Adresse postale :

Division des ressources pétrolières

Ministère de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement (MITI)

C. P. 3019

Inuvik (Territoires du Nord-Ouest) X0E 0T0

[petroleum@gov.nt.ca](mailto:petroleum@gov.nt.ca)

Renseignements sur le régime de gestion des ressources, le processus d'attribution des droits et d'autres renseignements connexes :

Gestionnaire des droits d'exploitation pétrolière et gazière

Téléphone : 867-777-7484; courriel : [ian\\_butters@gov.nt.ca](mailto:ian_butters@gov.nt.ca)

Renseignements sur les procédures et les règlements d'enregistrement, les permis d'exploration, de découverte importante et de production, les transferts et les avis :

Registraire des droits d'exploitation pétrolière et gazière

Téléphone : 867-777-7476; courriel : [anne-marie\\_jennings@gov.nt.ca](mailto:anne-marie_jennings@gov.nt.ca)

Renseignements sur les cartes et les données du système d'information géographique (SIG) de la Division des ressources pétrolières :

Téléphone : 867-777-7483; courriel : [stan\\_johnston@gov.nt.ca](mailto:stan_johnston@gov.nt.ca)

Renseignements sur la politique sur les redevances et la soumission des redevances : Gestionnaire de l'Administration des redevances sur le pétrole

Téléphone : 867-873-7086; courriel : [zaka\\_ullah@gov.nt.ca](mailto:zaka_ullah@gov.nt.ca)





**Division des ressources pétrolières**  
Édifice Semmler, rez-de-chaussée  
Inuvik (Territoires du Nord-Ouest)  
Courriel : [petroleum@gov.nt.ca](mailto:petroleum@gov.nt.ca)  
Site Web au [www.nwtpetroleum.com](http://www.nwtpetroleum.com)  
Téléphone : 867-777-7475

